

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU JEUDI 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE 2016 A 18H30  
- SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL -**

**Présents :** MAMET Bernard – MATHEZ Christophe – BONNEFOY Robert - BERTHET Annie – BOURQUI Gilles - DEMOLY Fabienne – JEANNEROD Françoise – CHARDON Laurent – GENRE Annie – DESPREZ Alain – BOUTERAON Elisabeth – BOURLAND Frédéric – GALLOIS Delphine - CAILLAT Marie-Carmen – BENOIT- GUYOD Sébastien – LACROIX Jean-Sébastien – CHAVIN-GAZALIER Fabien - GRENIER Sandrine – CLERC Nicolas - PROST Marcel – GANGNERY Véronique – DELEPOUVE Lionel

**Absente :** Claire CRETIN (pouvoir à Françoise JEANNEROD) -

**Secrétaire de séance :** Fabien CHAVIN-GAZALIER

Le 1<sup>er</sup> septembre 2016, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à 18h30 à la salle du Conseil Municipal de la Mairie sous la présidence de Bernard MAMET, Maire. Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire remercie les conseillers, auditeurs présents et leur souhaite la bienvenue.

**Installation de M. Laurent CHARDON en tant que conseiller municipal :**

M. le Maire rappelle que par courrier recommandé du 10 juin 2016, Jacqueline LACROIX lui a communiqué sa décision de démissionner de ses fonctions de conseillère municipale. Cette décision est effective à compter de la réception dudit courrier, soit le 10 juin 2016.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121.4 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame la Sous-Préfète de Saint-Claude a été informée de cette démission le 15 juin 2016.

Comme le prévoit le Code électoral dans son article L 270, 1<sup>er</sup> alinéa, Laurent CHARDON en qualité de suivant de la liste « une équipe pour réussir » a été appelé à siéger au sein de l'assemblée municipale. Celui-ci a été informé par courrier du 16 juin 2016 et a fait part de son accord pour occuper le siège de conseiller devenu vacant.

Le conseil municipal prend acte de la modification de la composition du conseil municipal des Rousses en installant Laurent CHARDON en qualité de conseiller municipal.

Laurent CHARDON exprime sa satisfaction de retrouver l'assemblée municipale et sa motivation à travailler au service de la commune.

M. le Maire établit l'ordre du jour suivant :

**1 – Désignation d'un secrétaire de séance**

**2 – Approbation du compte-rendu de la séance du 23 juin 2016**

**3 – Finances :**

**3.1 Emprunt de 500 000 € : signature du marché**

**3.2 Indemnité de budget et de conseil 2015 à M. le Trésorier**

**3.3 Suppression de la régie de recette de la patinoire**

**4 – Projets de création d'une plaque commémorative, relative aux accords d'Evian, près du « Yéti » et de déplacement de la stèle au lieu-dit « Le Bayard » et demande de réserve parlementaire auprès de M. le Sénateur G. BAILLY.**

**5 –Renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales**

**6 – Renouvellement de la convention de partenariat « Carte et chéquier rusés » avec la Communauté de communes de la Station des Rousses Saison 2016/2017**

**7 – Convention avec ARCADE pour le transport scolaire à destination de la piscine de Morbier**

**8 – Vente d'une parcelle de terrain**

**9 – Election d'un délégué titulaire au Syndicat mixte du Parc Naturel Régional du Haut-Jura en remplacement de Mme Jacqueline LACROIX**

**10 – Adhésion à la Fondation du Patrimoine**

**11 – Liste des marchés signés par M. le Maire**

**12 – Questions et informations diverses**

- Rentrée scolaire 2016/2017

- Point sur les sujets traités par la commission environnement

M. le Maire propose d'ajouter la question suivante :

- Marché de travaux Place de l'Omnibus : déclaration de sous-traitance par l'entreprise ID VERDE : accord unanime.

### **1. Désignation d'un secrétaire de séance**

Le conseil municipal désigne à l'unanimité Fabien CHAVIN-GAZALIER secrétaire de séance.

### **2. Approbation du compte-rendu de la séance du 23 juin 2016**

M. le Maire demande au Conseil Municipal s'il a des remarques à formuler sur le compte-rendu de la séance du 23 juin 2016.

Aucune autre remarque n'étant faite, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 23 juin 2016.

## **3 –Finances**

### **3.1 Emprunt de 500 000 € : signature du marché**

Par courrier du 24 juin 2016, M. le Maire a sollicité 4 établissements bancaires (Crédit Mutuel, Crédit Agricole, Caisse d'Épargne et Banque Populaire) pour la souscription d'un prêt de 500 000 € afin de financer le programme d'investissement en cours sur la commune et notamment l'aménagement de la place de l'Omnibus.

La proposition attendue par la commune est la suivante :

- taux fixe classique
- profil d'amortissement constant
- périodicité trimestrielle
- durée : 15 et 20 ans

La date limite de réception des offres était fixée au mardi 16 août 2016 à 12h.

Le Crédit Agricole, la Caisse d'Épargne et la Banque Populaire ont remis une offre dans les délais. Le Crédit Mutuel a remis une offre le jeudi 18 août 2016 ; celle-ci est donc hors délai et est rejetée.

Suite à l'analyse des offres et à l'avis de Christophe MATHEZ, Adjoint aux finances, M. le Maire propose de retenir l'offre de la Caisse d'Épargne sur une durée de 15 ans au taux fixe de 0.83%.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité l'offre de prêt de la Caisse d'Épargne et autorise M. le Maire à signer le contrat de prêt avec la Caisse d'Épargne ainsi que tous documents y afférant.

### **3.2 – Indemnité de budget et de conseil 2015 à M. le Trésorier**

Conformément à l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983, les comptables du Trésor exerçant les fonctions de receveur municipal sont autorisés à fournir aux collectivités territoriales des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable. Cet arrêté prévoit également que les collectivités locales peuvent demander aux comptables du Trésor des conseils et renseignements pour la préparation des documents budgétaires et leur verser une indemnité.

Ces prestations ont un caractère facultatif et donnent lieu au versement par la collectivité d'une indemnité dite « indemnité de conseil » et « indemnité de budget ».

L'attribution de cette indemnité fait l'objet d'une délibération qui prévoit également son taux par référence au tarif maximum fixé par l'arrêté précité.

Ainsi le montant de l'indemnité de conseil s'élève pour l'année 2015 à 922.03 € brut, l'indemnité de budget s'élève à 45.73 € brut.

M. le Maire précise que le montant est fixé par l'Etat en fonction de barèmes.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité le versement de l'indemnité de budget et de conseil 2015 à M. le Trésorier.

### **3.3 Suppression de la régie de recette de la patinoire**

Par délibération du 22 décembre 2009, le conseil municipal a décidé la création d'une régie de recette pour permettre l'exploitation de la patinoire artificielle et encaisser régulièrement les produits.

La patinoire n'étant plus en activité et ayant été mise en vente, sur les conseils de M. le Trésorier, M. le Maire propose au conseil municipal de supprimer la régie de recette de la patinoire.

Christophe MATHEZ indique qu'il n'a pas de nouvelles de l'acquéreur de cet équipement.

Le conseil municipal décide à l'unanimité la suppression de la régie de recette de la patinoire.

### **4 – Projets de création d'une plaque commémorative, relative aux accords d'Evian, près du « Yéti » et de déplacement de la stèle au lieu-dit « Le Bayard » et demande de réserve parlementaire auprès de M. le Sénateur G. BAILLY**

M. le Maire propose au conseil municipal la création d'une plaque commémorative, relative aux accords d'Evian, près du « Yéti » et le déplacement de la stèle au lieu-dit « Le Bayard » de l'autre côté de la nationale car actuellement elle est située derrière la glissière de sécurité.

Jean-Sébastien LACROIX pense qu'il faut aménager un parking.

La réserve parlementaire ne peut être activée que si elle est confiée à des artisans. Donc la commune confiera les travaux à un marbrier.

La plaque au Yéti serait installée dans le talus à côté du bâtiment.

M. le Maire propose également au conseil municipal de solliciter M. le Sénateur G. BAILLY au titre de sa réserve parlementaire.

Le conseil municipal décide à l'unanimité la réalisation des travaux et la commande de plaques commémoratives et autorise M. le Maire à solliciter une aide au titre de la réserve parlementaire auprès de M. Gérard BAILLY Sénateur.

### **5 – Renouvellement du contrat Enfance Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales**

La Caisse d'Allocations Familiales propose le renouvellement de la convention qui formalise les relations entre la Caisse d'Allocations Familiales et les gestionnaires de structures d'accueil de jeunes enfants pour une période de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

L'objectif est le développement de l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus en :

- favorisant le développement et l'amélioration de l'offre d'accueil
- recherchant l'épanouissement et l'intégration dans la société des enfants et des jeunes par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation des plus grands

M. le Maire précise que cette convention concerne la crèche et l'accueil de loisirs.

Sandrine GRENIER indique qu'elle a eu un contact avec la CAF pour la mise en place d'un « club ado ». Le projet est en cours d'étude.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité M. le Maire à signer la convention avec la CAF du Jura.

## **6 – Renouvellement de la convention de partenariat « Carte et chéquier rusés » avec la Communauté de communes de la Station des Rousses Saison 2016/2017**

M. le Maire rappelle la mise en place de la « carte et chéquier rusés » par la Communauté de communes de la station des Rousses permettant à son détenteur d'obtenir des réductions accordées par ses partenaires : activités SOGESTAR, restauration, etc...

M. le Maire propose de renouveler cette opération et d'accorder une réduction sur le prix de l'abonnement et de location de livres et documents de la médiathèque communale aux personnes détentrices de la carte et du chéquier rusés de la station, soit du 1<sup>er</sup> septembre 2016 au 31 août 2017.

Annie BERTHET indique que cette formule est bien appréciée des touristes.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité M. le Maire à signer la convention de partenariat « carte et chéquier rusés » saison 2016/2017 avec la communauté de communes de la station des Rousses.

## **7 – Convention avec ARCADE pour le transport scolaire à destination de la piscine de Morbier**

La convention liant la commune des Rousses à ARCADE pour le transport des élèves à la piscine de Morbier est arrivée à échéance. Suite à une consultation où la société BULLY – Les Cars Jurassiens de Salins-les-Bains a été retenue, ARCADE propose de renouveler cette convention pour 1 an, soit du 1<sup>er</sup> septembre 2016 au 31 août 2017. Le nombre de séances de piscine par classe du CP au CM2 est limité à 8 par année scolaire.

La participation financière des communes est calculée sur la population D.G.F. totale ce qui a pour effet de ne pas pénaliser les communes éloignées (le transporteur facture le service au kilométrage).

ARCADE émettra un titre de recette prévisionnel de 1 800 € en octobre 2016, février et mai 2017 et demandera le solde en juillet 2017.

Alain DESPREZ rappelle qu'il s'agit d'un enseignement obligatoire.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité M. le Maire à signer la convention précitée.

## **8 – Vente d'une parcelle de terrain**

M. le Maire a été sollicité par M. et Mme Vincent MOREL au Bief de la Chaille pour l'acquisition d'une emprise de 374 m<sup>2</sup> à prélever sur la parcelle E 272 située « Chez Le Pan » pour leur permettre la construction d'un garage. Christophe MATHEZ indique que c'est une démarche que la commune n'a pas l'habitude de traiter, mais après étude, le terrain a très peu de chance d'être viabilisé.

M. et Mme MOREL ont accepté le prix de vente proposé par la commune, à savoir 20€ HT/m<sup>2</sup>, soit 7 480 € HT et hors frais.

Sébastien BENOIT-GUYOD demande si le garage sera accolé au bâtiment existant. Christophe MATHEZ répond qu'il est situé en annexe de son bâtiment (Instruction dans le POS). Le permis de construire a reçu un arrêté favorable du Maire.

Fabien CHAVIN-GAZALIER demande quelle sera la superficie du garage. Christophe MATHEZ répond moins de 50 m<sup>2</sup>.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité M. le Maire à signer les actes afférents à cette transaction.

## **9 – Election d'un délégué titulaire au Syndicat mixte du Parc Naturel Régional du Haut-Jura en remplacement de Mme Jacqueline LACROIX**

Suite à la démission de Mme Jacqueline LACROIX, déléguée titulaire au Syndicat mixte du PNR, le conseil municipal doit procéder à l'élection d'un nouveau délégué au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages.

M. le Maire propose que Laurent CHARDON reprenne la succession de Jacqueline LACROIX sur ce poste.

M. le Maire demande s'il y d'autres candidats. Aucun autre candidat ne se présente.

M. Laurent CHARDON est désigné à l'unanimité et au scrutin secret délégué titulaire de la commune des Rousses au Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du haut-Jura.

Pour rappel, il y a deux délégués titulaires (Marcel PROST et Laurent CHARDON) et deux délégués suppléants (Fabienne DEMOLY et Jean-Sébastien LACROIX).

## **10 – Adhésion à la Fondation du Patrimoine**

M. le Maire propose au conseil municipal d'adhérer à la Fondation du Patrimoine afin de soutenir l'action de la délégation Bourgogne Franche-Comté avec ses 14 délégués bénévoles et une salariée. Elle a pour mission initiale de sauvegarder et mettre en valeur les très nombreux édifices méconnus et donc menacés, bâtis au cours des siècles par les artisans de nos villes et villages. Elle participe à la connaissance, la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine de proximité.

La Fondation du Patrimoine a d'ailleurs soutenu la commune pour la restauration de l'ancienne horloge du clocher de l'église et pour la restauration de la fontaine des Rousses d'Amont par :

- Une subvention de 636 € pour la restauration de l'horloge
- Une subvention de 1 500 € pour la restauration de la fontaine des Rousses d'Amont.

Le montant de l'adhésion est de 160 € minimum (commune entre 3 000 et 5 000 habitants).

Marcel PROST souhaite une meilleure mise en valeur de l'horloge de l'église.

Le conseil municipal décide à l'unanimité le renouvellement de son adhésion à la Fondation du Patrimoine.

## **11 – Marché de travaux Place de l'Omnibus : déclaration de sous-traitance**

Par courrier du 29 août, l'entreprise ID VERDE titulaire du lot 3 « espaces verts, mobilier, revêtements qualitatifs » du marché de travaux en cause, propose la société INTERPAVAGE pour réaliser une partie des travaux pour un montant de 6 625.00 € HT maximum. Accord unanime du conseil municipal.

## **12 – Liste des marchés signés par le Maire**

Le conseil municipal a pris connaissance de la liste des marchés et dépenses signés par M. le Maire

Marcel PROST indique que la plateforme destinée à l'installation de nouveaux molocks route du Fort sert d'accès au chantier. Christophe MATHEZ indique que c'est provisoire et que le promoteur a l'autorisation. Gilles BOURQUI ajoute que les molocks du Faubourg et de la gendarmerie vont être déplacés à cet endroit, soit 7 en plus. Des solutions financières sont recherchées car il y en a pour 19 000 € sans la route et cette dépense n'est pas prévue au budget 2016.

A propos des molocks, Véronique GANGNERY indique que ceux des Rousses en Bas débordent tout le temps. Christophe MATHEZ précise qu'il y a également un problème « au pré au loup » : le camion de collecte ne peut pas les vider car il y a des voitures stationnées devant.

Gilles BOURQUI rappelle que la déchetterie est ouverte 6 jours sur 7 et que l'association ALCG passe le mercredi pour les cartons

Christophe MATHEZ regrette que certains administrés déposent leurs poubelles aux anciens emplacements des molocks qui ont été déplacés.

## **13 – Questions et informations diverses**

- Rentrée scolaire 2016/2017

Fabienne DEMOLY communique les effectifs scolaires :

- école publique élémentaire : 171
- école maternelle : 102
- école privée : 79 dont 46 Rousselands

Alain DESPREZ indique que cela représente 319 élèves d'âge élémentaire, on est toujours dans un moment de stagnation alors qu'on va agrandir la crèche. Cela induit une fuite des parents vers d'autres communes, faute d'un habitat adapté. Avec le quartier des Crêtets et ce qui se construit aux Rousses, on peut espérer inverser la tendance.

M. le Maire constate que le mouvement de baisse des entrées en primaire est national.

Alain DESPREZ persiste à penser qu'il y a un phénomène rousseland lié à l'indisponibilité du foncier pour les familles à partir de 2 enfants.

- Lotissement Les Crêtets : Christophe MATHEZ indique que le permis d'aménager a été affiché sur le terrain. Il reste encore 8 ou 9 terrains individuels à vendre sur 44 (intentions d'achat). Les 2 collectifs feront l'objet d'une réunion de la commission pour définir un cahier des charges pour la vente. En ce qui concerne les travaux, le dossier loi sur l'eau a été déposé fin juin et nécessite 2 mois d'instruction avant de pouvoir commencer les travaux. Le service instructeur a fait une demande de pièces complémentaires au dossier. Celles-ci vont être transmises début de semaine. La création de route depuis la route des Rousses d'Amont qui ne fait pas partie du permis d'aménager, peut être réalisée maintenant. Un rendez-vous avec l'entreprise est fixé lundi 5/09 pour préparer le début des travaux de cette route. On espère que le délai légal d'instruction sera raccourci. Le terrain ne peut pas être construit avant la validation du PLU.

- Travaux place de l'Omnibus : Gilles BOURQUI indique que la phase 1 comprenant le gros œuvre, terrassement, et réseaux secs est finie et les réseaux humides sont réalisés à 80%. La pose des bordures est achevée. La réalisation des murs de soutènement va débiter le 7 septembre. La pose des pavés a commencé aussi. La pose de la passerelle va commencer le 19 septembre. La phase 2 commence aujourd'hui : rabotage, signalétique puis terrassement. Les enrobés sont prévus le 26 octobre. Christophe MATHEZ indique que le retard du chantier est imputable à l'entreprise ID VERDE en raison du mur qui devait être implanté début juillet. Pour l'instant, le chantier bénéficie d'une moins-value financière.

L'accès piétonnier aux écoles fonctionne bien. Christophe MATHEZ a demandé une mobilisation des habitants dans le village pour aider les enfants à traverser la RN5. M. le Maire remercie les personnes qui se sont impliquées pour que la rentrée se passe dans les meilleures conditions possibles malgré la perturbation causée par le chantier pour accéder aux écoles.

- Point sur les sujets traités par la commission environnement (Alain DESPREZ, rapporteur) :

- **Entretien des glacis du Fort** : Marcel PROST rappelle la décision unanime du conseil pour entretenir les glacis du Fort depuis la porte de France jusqu'au futur « Fort Aventure » : définition d'un cahier des charges avec l'aide du garde ONF Guy Lacroix cet automne et contact d'entreprises cet hiver pour être prêt au printemps et prévoir un budget pour 2017 ;
- **Bilan de l'activité « Jardins partagés »** : mis en place par Françoise JEANNEROD et Jacqueline LACROIX l'année dernière ; le jardin au Foyer Logement fonctionne bien. Il y a un peu de flottement pour la création de celui vers la crèche. Il propose que la commission soutienne les familles et qu'un récupérateur d'eau soit installé.
- **Dérivation des EP suisses à La Cure** : pour partie, elles intègrent le réseau d'assainissement allant au lac et en cas de forte pluie, il y a un débordement à la gouille à l'ours et au poste de refoulement de la scie. Le hameau de la Cure Suisse s'est équipé partiellement en séparatif en 2005/2010 avec 4 points d'infiltration. Il reste une partie en unitaire. La commission a fait une proposition de conduire ces eaux pluviales en France, vers Les Landes pour les verser dans le Bief. La commune de St-Cergue a proposé de faire une dérivation d'un point d'infiltration afin de capter cet excès d'eaux pluviales et l'amener sur le point derrière la gare. Une évaluation devait être faite à la fin de l'hiver. Une rencontre aura lieu en septembre avec les autorités suisses pour faire le point et il suggère que la municipalité prenne contact avec le nouveau Syndic de St-Cergue pour relancer ce sujet. Les Suisses ont installé un débitmètre et Alain DESPREZ a souhaité qu'un second soit également installé à la pompe de relevage car cela aurait permis de savoir s'il y avait d'autres eaux parasites qui intégreraient notre réseau, mais cela n'a pas été possible. Le Syndicat Mixte du Canton de Morez a équipé le poste de relevage avec de grosses pompes. La convention entre le SMCM et la commune de Saint-Cergue a été rompue. Les parties, y compris la commune, ont 2 ans pour trouver une solution. M. le Maire va mettre en place une réunion rapidement.
- **Raccordement de l'assainissement aux Cressonnières** : le code de la santé publique prévoit que lorsqu'une collectivité se dote d'un réseau d'assainissement collectif, les riverains sont contraints dans un délai de 2 ans après la mise en œuvre du réseau, de s'y raccorder. Ceux qui disposent d'une fosse septique doivent la rendre inopérante et l'assainir. Pour le secteur des Cressonnières, depuis 7 ans que le réseau est installé, il subsiste 6 maisons non raccordées, en particulier aux piles et au coin du bois, dont 5 qui n'ont pas de fosse septique. M. le Maire a demandé au Syndicat Mixte du Canton de Morez qui a la compétence de faire des contrôles de raccordement au réseau. Le délégué du SMCM, soit la société Lyonnaise des Eaux France a fait des contrôles visuels mais n'a pas eu toutes les autorisations de la part des propriétaires pour effectuer des contrôles de conformité. Alain DESPREZ déplore le manque de réactivité du SMCM. Des contrôles de conformité ont été finalement effectués au hasard sur 3 propriétés dans le lotissement et sur les 3 maisons contrôlées 1 n'a pas de fosse septique. Alain DESPREZ suggère à M. le Maire de saisir le

Syndicat Mixte du Canton de Morez formellement car il y a présomption de pollution, afin qu'il agisse sur son fermier pour que celui-ci fasse ses contrôles de conformité sur les 6 maisons non raccordées et sur les maisons du lotissement avec fosse septique. Le contrat de délégation de service public prévoit que la redevance d'assainissement peut être majorée jusqu'à 100% : il souhaite saisir le SMCM pour que cette question soit portée au comité syndical afin que l'on puisse disposer d'un levier une fois les contrôles réalisés. La Bienne se jette dans l'Ain, la commune est en tête de bassin versant. M. le Préfet a pris un arrêté d'interdiction de la pêche à St Claude pour pollution. La Commune a une responsabilité car il n'est pas acceptable que la Bienne soit déjà polluée dès sa source.

Jean-Sébastien LACROIX fait toutefois remarquer que la Société Lyonnaise des Eaux France ne peut pas rentrer chez les gens si elle n'a pas d'autorisation. Les agents ont fait des contrôles auprès de ceux qui ont répondu. Si les propriétaires ne répondent pas au courrier recommandé avec accusé de réception, alors il faut doubler la redevance assainissement pour ces personnes.

Sandrine GRENIER pense qu'une injonction de travaux délivrée par la commune devrait suffire et il semble qu'il n'y a pas besoin de le prouver.

Alain DESPREZ rappelle que l'on a une suspicion de pollution du ruisseau.

- **Nettoyage du fond du lac** : Alain DESPREZ souhaite contacter le club de plongée afin de faire une intervention dans le lac avec les pêcheurs (parpaings et pneus). Jean-Sébastien LACROIX indique que les pêcheurs mettent les parpaings avec des sapins pour créer des frayères pour les perches et il leur a déjà été demandé de les enlever. Il propose de dire aux pêcheurs d'enlever les parpaings.

- Travaux du futur « Fort Aventure » : Jean-Sébastien LACROIX informe le conseil municipal que la construction des bâtiments s'effectue actuellement en atelier et que le montage sur le site débutera à partir de la semaine 39. L'achèvement est prévu cet automne et sera praticable dès cet hiver. Sébastien BENOIT-GUYOD rappelle qu'il faut faire en sorte qu'il n'y ait pas d'engins lors de la sortie des écoles. Concernant l'exploitation de la Dôle, la convention d'exploitation pour les 2 premières années a été signée cet été avec les Suisses. La SOGESTAR va certainement exploiter la Dôle cet hiver. Il se donne jusque fin novembre pour signer la convention d'exploitation pour une durée de 25 ans.

- Jardin de Rouxy : Alain DESPREZ demande le bilan de l'été : Jean-Sébastien LACROIX indique que la fréquentation a été moindre en juillet que lorsqu'il était à l'Omnibus, mais il y a eu une bonne fréquentation en août et les usagers ont apprécié l'emplacement.

- Laurent CHARDON remarque que concernant la zone du lac limitée à 70 km/h, il trouve la vitesse excessive et demande si l'on peut la réduire durant la période estivale. Elisabeth BOUTERAON indique que la limitation à 70 km/h n'est pas une vitesse **minimum** obligatoire. Il faut faire appel au civisme des gens. Alain DESPREZ pense que le problème sera moins important quand le chemin piéton sera réalisé par la communauté de communes. M. le Maire rappelle qu'il n'est pas gestionnaire de cette voirie départementale et que la limitation de vitesse n'est pas de sa compétence.

- M. le Maire transmet une invitation de la part de M. Pierre GIRARD, employé communal, qui invite le conseil municipal, à titre privé, pour son départ en retraite le vendredi 7 octobre à 18h30, au chalet hôtel « Côté Dôle ».

- Nicolas CLERC informe le conseil municipal que le Comité des fêtes de la Doye organise un concours de pétanque vendredi 2 septembre au soir.

Séance levée à 20h27

Le Secrétaire de séance,

Fabien CHAVIN-GAZALIER



Le Maire,






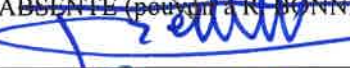
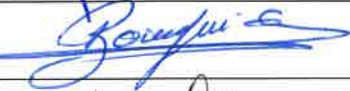


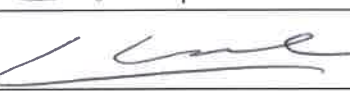


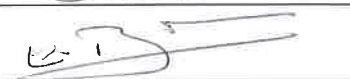

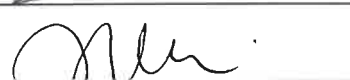
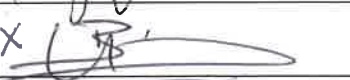





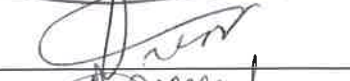
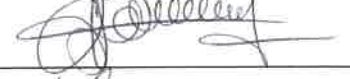
Bernard MAMET





**EMARGEMENT REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**JEUDI 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2016 18 H 30**

Nom et prénom	Fonction	Signature
MAMET Bernard	MAIRE	
MATHEZ Christophe	Premier adjoint	
BONNEFOY Robert	Deuxième adjoint	
BERTHET Annie	Troisième adjointe	ABSENTE (pour voir à R. BONNEFOY) 
BOURQUI Gilles	Quatrième adjoint	
DEMOLY Fabienne	Cinquième adjointe	
JEANNEROD Françoise	Conseillère municipale	
CHARDON Laurent	Conseiller municipal	
CRETIN Claire	Conseillère municipale	
GENRE Annie	Conseillère municipale	
DESPREZ Alain	Conseiller municipal	
BOUTERAON Elisabeth	Conseillère municipale	
BOURLAND Frédéric	Conseiller municipal	
GALLOIS Delphine	Conseillère municipale	
CAILLAT Marie-Carmen	Conseillère municipale	
BENOIT-GUYOD Sébastien	Conseiller municipal	
LACROIX Jean-Sébastien	Conseiller municipal	
CHAVIN-GAZALIER Fabien	Conseiller municipal	
GRENIER Sandrine	Conseillère municipale	
CLERC Nicolas	Conseiller municipal	
PROST Marcel	Conseiller municipal	
GANGNERY Véronique	Conseillère municipale	
DELEPOUVE Lionel	Conseiller municipal	